



PAROISSE DE SAINT-CÔME

PROVINCE DE QUÉBEC

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

Aux Contribuables de la susdite paroisse

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, ALICE RIOPEL directrice générale de la susdite paroisse, que lors de sa séance ordinaire du VINGTIÈME jour du mois de JUILLET 2015,

LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NO 555-2015

AYANT POUR EFFET D'ABOLIR ET DE REMPLACER LE RÈGLEMENT NO 357-2001 AFIN DE RÉGLEMENTER LES FEUX D'AGRÈMENT ET LES FEUX DE NETTOYAGE.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 11^e jour d'AOÛT DEUX MILLE QUINZE.

Signé

DIRECTRICE GÉNÉRALE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à SAINT-COME certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 13h et 16h de l'après-midi, le onzième jour d'août DEUX MILLE QUINZE.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce ONZIÈME jour d'AOÛT DEUX MILLE QUINZE.

Signé

DIRECTRICE GÉNÉRALE